

LUCIEN ZOUARY ET ASSOCIES

Commissaire aux Comptes
154 boulevard Haussmann
75008 Paris

R B A S.A.

Commissaire aux Comptes
5 rue de Prony
75017 Paris

FONDS SOCIAL JUIF UNIFIE

Association régie par la loi de 1901
Siège social : Espace Rachi - 39 rue Broca - 75005 Paris

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2025

Au Conseil National de l'association Fonds Social Juif Unifié (F.S.J.U.),

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Conseil National, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association Fonds Social Juif Unifié - (F.S.J.U) - relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note « changement de réglementation comptable » de l'annexe qui expose les incidences du changement de méthode comptable induit par la première application des règlements de l'Autorité des Normes Comptables n°2022-06 et n°2023-03.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Les notes « *Biens reçus par legs et donations destinés à être cédés* » et « *Fonds reportés liés aux legs ou donations* » de l'annexe décrivent respectivement les modalités d'inscription à l'actif des biens reçus destinés à être cédés et l'inscription en fonds reportés des legs et donations reçus. Nos travaux ont principalement consisté à apprécier le caractère approprié des méthodes comptables visées dans l'annexe et à nous assurer de leur correcte application.

Les notes « *Compte de résultat par origine et destination* » et « *Compte emplois ressources* » de l'annexe décrivent les modalités retenues pour leur élaboration. Dans le cadre de notre appréciation des principes comptables suivis par votre association, nous avons vérifiés que ces modalités décrites dans l'annexe, font l'objet d'une information appropriée, sont conformes aux dispositions du règlement ANC N°2018-06 modifié par le règlement ANC N°2020-08 et ont été correctement appliquées dans leur ensemble.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux adhérents

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Comité Directeur et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux adhérents.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Comité Directeur.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultant d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- Il apprécie le caractère approprié de l'application pour la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances

ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris, le 15 juin 2026

Les Commissaires aux Comptes

LUCIEN ZOUARY ET ASSOCIES

A stylized handwritten signature in black ink, featuring a large, sweeping loop and a horizontal line extending to the right.

Vincent Rouhier

R B A S.A.

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized 'E' followed by a horizontal line and a small vertical stroke at the end.

Soly Benzaquen

Présentation des comptes annuels

Période du 01/01/2025 au 31/12/2025

FSJU

39 BROCA
75005 Paris

BILAN ACTIF

	Exercice N			Exercice N-1
	Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, solutions informatiques, droits et valeurs similaires	790 180	607 563	182 617	348 255
Immobilisations incorporelles en cours, avances et acomptes				
Immobilisations corporelles				
Terrains	241 929		241 929	241 929
Constructions	550 141	173 887	376 254	383 886
Installations techniques, matériel et outillage industriels				
Autres immobilisations corporelles	2 706 315	946 607	1 759 708	1 272 926
Immobilisations corporelles en cours, avances et acomptes	271 236		271 236	631 543
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés	1 890 454		1 890 454	1 963 454
Immobilisations financières				
Participations et Créances rattachées	3 695 083	204 500	3 490 583	3 490 583
Autres titres immobilisés	15 000		15 000	15 000
Prêts	444 268	27 500	416 768	391 889
Autres immobilisations financières	35 645		35 645	39 444
TOTAL I	10 640 250	1 960 057	8 680 193	8 778 909
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Créances				
Créances clients, usagers et comptes rattachés	160 117	43 620	116 498	90 439
Créances reçues par legs ou donations	81 316		81 316	197 653
Autres créances	4 220 166	567 120	3 653 046	4 365 381
Charges constatées d'avance	224 105		224 105	205 850
Valeurs mobilières de placement	1 930 025		1 930 025	3 021 616
Instruments financiers à terme et jetons détenus				
Disponibilités	4 158 150		4 158 150	5 309 031
TOTAL II	10 773 880	610 740	10 163 140	13 189 969
Frais d'émission des emprunts (III)				
Primes de remboursement des emprunts (IV)				
Ecarts de conversion et différences d'évaluation Actif (VI)				
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV + V)	21 414 129	2 570 796	18 843 333	21 968 878

BILAN PASSIF

	Exercice N	Exercice N-1
FONDS PROPRES		
Fonds propres sans droit de reprise		
Fonds propres statutaires	5 207 522	5 207 522
Fonds propres complémentaires	250 000	250 000
Fonds propres avec droit de reprise		
Fonds statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Ecarts de réévaluation		
Réserves		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves pour projet de l'entité		
Autres	349 219	349 219
Report à nouveau	2 705 667	3 161 473
Excédent ou déficit de l'exercice	(1 140 562)	(455 806)
Situation nette (sous total)	7 371 846	8 512 408
Fonds propres consommables		
Subventions d'investissement	1 145 654	1 120 679
Provisions réglementées	143 704	
TOTAL I	8 661 204	9 633 087
AUTRES FONDS PROPRES		
TOTAL I bis		
FONDS REPORTES ET DEDIES		
Fonds reportés liés aux legs ou donations	1 927 726	2 105 196
Fonds dédiés	1 870 961	1 722 359
TOTAL II	3 798 687	3 827 555
PROVISIONS		
Provisions pour risques	456 728	193 919
Provisions pour charges	1 220 299	1 189 380
TOTAL III	1 677 027	1 383 299
DETTES		
Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	420 322	1 081 695
Emprunts et dettes financières diverses	112 325	124 824
Instruments financiers à terme		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	345 334	246 955
Dettes des legs ou donations	44 044	55 911
Dettes fiscales et sociales	1 088 368	989 995
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	32 935	69 475
Autres dettes	1 803 515	3 636 303
Produits constatés d'avance	859 570	919 779
TOTAL IV	4 706 414	7 124 937
Ecarts de conversion et différences d'évaluation Passif (V)		
TOTAL GÉNÉRAL (I + I bis + II + III + IV + V)	18 843 333	21 968 878

COMPTE DE RESULTAT EN LISTE

	Exercice N	Exercice N-1
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Cotisations	38 740	25 080
Ventes de biens et services		
Ventes de biens	73 917	87 604
dont ventes de dons en nature		
Ventes de prestations de service	989 450	899 667
dont parrainages		
Produits de tiers financeurs		
Concours publics et subventions d'exploitation	881 306	1 231 557
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		
Ressources liées à la générosité du public		
Dons manuels	6 556 528	6 885 476
Mécénats	1 694 205	1 519 217
Legs, donations et assurances-vie	709 489	1 772 109
Contributions financières	12 915 109	13 389 683
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges	181 218	145 404
Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles	4 260	
Utilisations des fonds dédiés	719 707	2 371 877
Autres produits	196 612	101 338
TOTAL I	24 956 282	28 429 012
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de marchandises		
Variation de stock		
Autres achats et charges externes	5 496 946	5 531 808
Aides financières	10 144 474	13 875 387
Impôts, taxes et versements assimilés	555 186	642 592
Salaires	5 486 158	5 610 055
Cotisations sociales	2 311 648	2 352 360
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	499 117	457 676
Dotations aux provisions	397 728	60 000
Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées	12 200	
Reports en fonds dédiés	868 309	279 400
Autres charges	221 027	182 051
TOTAL II	25 992 791	28 991 330
1. RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	(1 036 509)	(562 318)
PRODUITS FINANCIERS		
De participation		
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés	20 290	93 792
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charge		
Différences positives de change	1 565	
Produits des immobilisations financières cédées		4 848
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie	331 317	
TOTAL III	353 172	98 640

COMPTE DE RESULTAT EN LISTE - SUITE

	Exercice N	Exercice N-1
CHARGES FINANCIERES		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	204 500	
Intérêts et charges assimilées	6 902	10 573
Différences négatives de change	1 078	364
Valeurs comptables des immobilisations financières cédées	377	
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie		
TOTAL IV	212 857	10 937
2. RÉSULTAT FINANCIER (III - IV)	140 315	87 703

3. RÉSULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I - II + III - IV)	(896 194)	(474 615)
PRODUITS EXCEPTIONNELS - TOTAL V		100 991
CHARGES EXCEPTIONNELS - TOTAL VI	143 704	37 182
4. RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)	(143 704)	63 809
Participation des salariés aux résultats (VII)		
Impôts sur les bénéfices (VIII)	100 663	45 000
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V)	25 309 454	28 628 643
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VII + VIII)	26 450 015	29 084 449
EXCEDENT OU DEFICIT	(1 140 562)	(455 806)
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Dons en nature		
Prestations en nature	69 000	214 141
Bénévolat	266 487	
TOTAL	335 487	214 141
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Secours en nature		
Mises à disposition gratuite de biens		
Prestations en nature	(69 000)	(158 394)
Personnel bénévole	(266 487)	(55 747)
TOTAL	(335 487)	(214 141)

Annexe aux comptes annuels

Arrêtés au 31 décembre 2025

1- Présentation

1.1 Présentation de l'entité

Le Fonds Social Juif Unifié (F.S.J.U.), association loi 1901 déclarée à la Préfecture le 21/02/1950 (publication au Journal officiel du 12 mars 1950), reconnue d'utilité publique par décret du 9 janvier 1985 publié au Journal officiel du 15 janvier 1985, a pour but d'agir dans les domaines du social, de l'éducation, de la culture, de la jeunesse et de la vie associative. Il a également pour vocation le développement et le maintien de l'identité et de la vie juive en France. De ce fait, il est l'institution centrale de la communauté juive de France. Sa durée est illimitée.

En vue de l'accomplissement de ses missions, l'association :

- définit le cadre dans lequel s'inscriront les projets répondant à son objet ;
- réunit les ressources nécessaires à ses actions et décide de leur affectation ;
- suscite la création de programmes et d'institutions correspondant à des besoins nouveaux ;
- assure un suivi sur les projets subventionnés.

Les règles d'organisation et de fonctionnement prévues par les présents statuts sont précisées par le Règlement intérieur. Les obligations éthiques et les valeurs du F.S.J.U. sont définies dans la Charte éthique.

1.2 Identité, organisation

Le FSJU a été créé en 1950.

Il a été reconnu d'utilité publique par le décret publié au Journal Officiel le 9 janvier 1985. Son siège social est situé au 39 rue Broca 75005 Paris.

L'association est représentée dans les villes de France suivantes :

- Lyon ;
- Marseille ;
- Nice ;
- Strasbourg ;
- Toulouse.

Dans le cadre de ses missions, le FSJU collecte des fonds auprès de donateurs privés, de fondations, des pouvoirs publics et d'organismes privés.

Le FSJU, à travers l'action de ses salariés, de ses bénévoles et d'élus fédère un écosystème d'associations pour mener et développer à bien ces actions.

Le Comité Directeur du FSJU, dans le cadre de son fonctionnement d'organe central de gouvernance, précise la ligne directrice du projet associatif et ses axes principaux.

Il touche principalement les domaines suivants :

- Action sociale, afin de venir au secours des plus vulnérables ;
- Action éducation/jeunesse pour accompagner les jeunes, les éducateurs et former à la pédagogie les enseignants ;
- Action culturelle, promouvoir une culture plurielle et républicaine dans la cité à travers des médias, des lieux, des conférences et des écrits.

Dans le cadre de sa mission le FSJU, possède un média radio et des supports de presse qui sont cantonnés dans un secteur lucratif créé au sein de l'association.

1.2 Faits caractéristiques de l'exercice et des exercices précédents

1.2.1 Campagne spéciale d'aide à la population israélienne

À la suite des attentats du 7 octobre 2023 en Israël, le Comité directeur du FSJU, réuni en séance exceptionnelle le 29 octobre 2023, a décidé du lancement d'une campagne d'urgence destinée à soutenir les populations victimes de ces attaques.

Sur l'exercice 2025, la collecte au titre de cette campagne s'est élevée à 2 675 K€, portant le montant total encaissé depuis le 7 octobre 2023 à 12 441 K€.

Sur la même période, les sommes redistribuées aux bénéficiaires se sont élevées à 2 475 K€. Depuis le début de cette campagne, le montant total distribué s'élève à 13 067 K€.

L'écart entre les fonds redistribués et les fonds collectés a été couvert par une dotation exceptionnelle d'un montant de 1 000 K€ prélevée sur les fonds propres du FSJU, conformément à la décision du Comité directeur du 25 novembre 2024. Cette dotation intègre notamment un legs de 400 K€ reçu de l'ACIT, provenant d'une testatrice domiciliée à Toulouse.

Le FSJU a par ailleurs bénéficié, dans le cadre de cette campagne, de la donation d'une sculpture en bronze de l'artiste Chana Orloff, provenant du kibboutz Be'eri.

1.2.2 Legs reçus

Néant.

1.3 Evènements postérieurs à la clôture

1.3.1 Provisions pour litige

Au début de l'année 2026, le FSJU a été informé d'un risque de litige. Il a, en conséquence, constaté une provision sur les comptes 2025. Conformément au principe de prudence, l'évaluation de cette provision a été réalisée en tenant compte du niveau des demandes formulées par les parties concernées, ainsi que de l'appréciation des risques encourus à la date de clôture des comptes.

Le montant de la provision comptabilisé au titre de l'exercice s'élève à 398 K€. Cette estimation repose sur les informations disponibles à ce jour, notamment l'état d'avancement des procédures, les analyses juridiques internes et externes, ainsi que l'expérience acquise sur des dossiers de nature comparable. La provision pourra être ajustée lors des exercices ultérieurs en fonction de l'évolution des situations et des éléments nouveaux portés à la connaissance du FSJU.

1.3.2 Ventes d'actifs immobiliers

Au cours du mois d'avril 2026, le lot n° 8 faisant partie de l'immeuble de la rue Saint-Martin à Paris 4^e, reçu en dation a été cédé. Cette vente a généré une plus-value d'un montant de 416 K€ sur l'exercice écoulé.

2- Règles et méthodes comptables

2-1 Référentiel comptable

Les comptes annuels ont été établis en conformité avec :

- Le règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 05 juin 2014, modifié par le règlement ANC N°2022-06 du 04 novembre 2022, applicable à partir du 1^{er} janvier 2025.
- Les articles L123-12 à L123-28 du Code de commerce.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses suivantes :

- Continuité de l'exploitation ;
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, à l'exception des modifications apportées dans le cadre de la première application du règlement ANC n°2022-06 ;
- Indépendance des exercices.
- Coûts historiques

2-2 Changement de réglementation comptable

Le règlement ANC n° 2022 - 06 du 4 novembre 2022 relatif à la modernisation des états financiers s'applique aux comptes afférents aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2025. Ainsi, pour tout exercice ouvert à compter de cette date, la société présente ses états financiers conformément aux dispositions et aux modèles figurant dans ledit règlement.

Le règlement, dit « Règlement de modernisation des états financiers », introduit plusieurs évolutions du cadre comptable français, notamment :

- Une nouvelle définition du résultat exceptionnel, recentré sur les produits et charges ne relevant pas de l'activité normale et courante, ainsi que les amortissements dérogatoires

- La suppression de la technique de transfert de charges ;
- Une refonte de la nomenclature des comptes ;
- L'introduction de modèles obligatoires de bilan et de compte de résultat ;
- La mise en place de tableaux normés dans l'annexe.

Les comptes de l'exercice précédent ne sont pas retraités du fait de l'entrée en vigueur de ses nouvelles règles. Toutefois, des modifications de présentation opérées sur la colonne N-1.

En effet, pour se conformer aux nouveaux modèles de présentation des comptes annuels introduit par le règlement ANC n° 2022-06, les reclassements suivants ont été effectués dans la présentation des données de l'exercice précédent :

- les avances et acomptes sur immobilisations sont dorénavant agrégés dans le poste Immobilisations en cours, avances et acomptes ;
- les charges constatées d'avance sont classées parmi les créances et les produits constatés d'avance parmi les dettes ;
- les transferts de charges sont reclassés sur les postes relatifs aux reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements) ;
- les produits et charges exceptionnels sont regroupés sur deux nouvelles lignes Produits exceptionnels et Charges exceptionnelles.

Enfin, les impacts de l'application de ce nouveau règlement sur les comptes 2024 n'ont pas été fournis, car ils ne présentent pas un caractère significatif.

2.3 Conventions générales

Les comptes annuels présentés par le FSJU sont établis en euros et couvrent la période allant du 1er janvier 2025 au 31 décembre 2025.

2.4 Comptes de bilan

A l'actif

Actif immobilisé

- *Immobilisations incorporelles*

Les immobilisations incorporelles, composées essentiellement de logiciels informatiques et de marques, sont comptabilisées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires).

Les amortissements pratiqués sur ces logiciels sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée d'utilisation prévue, comprise entre 1 et 3 ans.

- *Immobilisations corporelles*

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires).

Les dépréciations des immobilisations corporelles ont été constatées sous forme d'amortissements, calculés suivant le mode linéaire.

Les durées d'amortissement utilisées par nature d'immobilisation sont indiquées ci-après.

Nature des immobilisations	Durée
Constructions	de 10 à 100 ans
Installations et agencements	de 5 à 10 ans
Matériel de bureau et informatique	de 3 à 5 ans
Mobilier	5 ans

- ***Clients et comptes rattachés***

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale.

Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque des difficultés de recouvrement sont constatées sur une créance, à la clôture de l'exercice.

- ***Créances reçues par legs ou donations***

Ce poste comprend les legs reçus représentés par des valeurs mobilières et des actifs bancaires ou financiers et ce jusqu'à la date d'encaissement des fonds attachés à ces actifs, date à laquelle ces créances seront soldées.

- ***Valeurs mobilières de placements***

Les valeurs mobilières de placements sont valorisées à leur coût d'acquisition, une dépréciation est appliquée, si une moins-value latente est constatée à la clôture de l'exercice.

Au passif

- ***Fonds propres***

Les fonds propres de l'entité correspondent aux apports affectations et excédents acquis par l'entité. Ils regroupent les ressources mises à disposition de l'entité de façon définitive ou conditionnelle et certaines ressources ayant un caractère durable.

- Les ressources mises à disposition de l'entité sont :
 - Les fonds propres sans droit de reprise ;
 - Les écarts de réévaluation ;
 - Le report à nouveau ;
 - L'excédent ou le déficit de l'exercice.
- Les ressources à caractère durable sont des ressources permettant de financer les investissements nécessaires aux activités de l'entité et d'alimenter sa trésorerie à savoir : Les subventions d'investissements.

- ***Fonds reportés liés aux legs ou donations***

Ce poste comprend des montants de legs et donations non encore encaissés existant à la fin de l'exercice. Ils trouvent leur contrepartie au compte de résultat dans un poste de charge « Reports en fonds reportés » au compte.

L'encaissement sur l'exercice est repris en résultat par la comptabilisation de produits repris dans le poste « Utilisations des fonds reportés ».

- Fonds dédiés

Les Fonds dédiés comprennent la partie des ressources affectées reçues par des financeurs à des projets nettement définis, qui à la clôture de l'exercice, n'a pu être utilisée conformément à l'engagement pris à leur égard.

L'augmentation de ce poste se fait par la constatation d'une charge comptabilisée au compte de résultat dans le poste « Reports en fonds dédiés ». Les diminutions trouvent leur contrepartie en produit du compte de résultat dans le poste « Utilisations des fonds dédiés ».

- Subventions d'investissement

Ce poste comprend des montants alloués au FSJU, afin de financer une partie des investissements immobilisés.

Ces subventions sont reprises en produits chaque année pour une quote-part, au même rythme que la durée de l'amortissement pratiqué sur les investissements subventionnés.

- Provisions pour risques et charges

Ce poste comprend des provisions constituées destinées à couvrir les risques et les charges que des événements en cours ou survenus rendent probables.

Elles sont précises quant à leur objet ; en revanche leur échéance, leur réalisation ou leur montant sont incertains.

Il comprend également des provisions en lien avec l'estimation des engagements pris par l'association dans le cadre de l'acceptation de legs et donations.

2-5 Compte de résultat

- *Produits d'exploitation*

Les produits d'exploitation comprennent principalement :

- 1- Des dons collectés ;
- 2- Des cotisations encaissées ;
- 3- Des contributions financières reçues ;
- 4- Des concours publics et des subventions reçues.

L'information chiffrée y relative est indiquée à la note 4-1.

Le FSJU reçoit également des produits issus de legs reçus et d'assurances vie.

L'information chiffrée est indiquée à la note 4-1.

Une partie des actions est réalisée avec la contribution de bénévoles.

L'information chiffrée est indiquée à la note 5-8.

- ***Contributions financières***

Les contributions financières reçues sont constatées en produits d'exploitation à la date de la notification de la décision d'attribution.

- ***Charges d'exploitation***

Ces charges sont constituées à la fois des dépenses liées aux missions d'organisation d'événements en lien avec la collecte de dons, aux frais de fonctionnement, ainsi que des frais de collecte nécessités par l'appel à la générosité publique.

Les pertes et risques probables de pertes sont matérialisés par la comptabilisation de provisions suivant le principe de l'engagement.

- ***Aides financières octroyées***

Les enveloppes d'aides financières octroyées sont constatées en charges d'exploitation à la date de la décision d'allocation budgétaire accordée par l'organe décisionnaire.

- ***Engagements de l'Association***

Le FSJU peut être lié à d'autres engagements reçus ou à recevoir avec d'autres structures, personnes physiques ou morales.

Le FSJU n'a donné aucune caution, aval ou garantie.

Les biens reçus par legs, donations ou assurances-vie sont inscrits en engagements reçus, pour la valeur estimée, entre la date à laquelle le FSJU a été informé et la date de comptabilisation à l'actif des biens concernés.

3- Notes relatives au bilan

3.1 Immobilisations incorporelles et corporelles

Les mouvements de l'exercice relatifs aux immobilisations, amortissements et provisions sont repris dans les tableaux ci – après.

Etat des mouvements des immobilisations

EN K€	31/12/2024	Augmentations	Diminutions	31/12/2025
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'établissement et développement				
Autres immobilisations	820	10	40	790
Immobilisations en cours				
TOTAL (1)	820	10	40	790
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains	242			242
Construction sur sol propre	550			550
Constructions sur sol d'autrui				
Installations techniques				
Agencements et Installations	1 207	386		1 593
Matériel de transport				
Matériel de bureau, informatique, mobilier & œuvres d'art	785	364	35	1 114
Immobilisations en cours et avances & acomptes versés	631	4	364	271
Biens reçus par legs et donations destinés à être cédés	1 963		73	1 890
TOTAL (2)	5 378	754	472	5 660
IMMOBILISATIONS FINANCIERES				
Autres participations	3 491			3 491
Créances rattachées à des participations	0	205		205
Prêts accordés	419	25		444
Autres immobilisations financières	55	1	5	51
TOTAL (3)	3 965	231	5	4 191
TOTAL GENERAL (1) + (2) + (3)	10 163	995	517	10 641

Le poste immobilisations en cours et avances et acomptes versés comprend un projet de sécurisation des bâtiments appelé « Totem » en cours de réalisation.

Etat des mouvements des amortissements

EN K€	Taux d'amortissement	Mode d'amortissement	31/12/2024	Augmentations Dotations	Diminutions (sorties de l'actif)	31/12/2025
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES						
Frais d'établissement et de développement	De 1 à 3 ans	Linéaire	472	176	40	608
Autres immobilisations incorporelles						
TOTAL (1)			472	176	40	608
IMMOBILISATIONS CORPORELLES						
Terrains	De 10 à 100 ans	Linéaire	166	8		174
Construction sur sol propre						
Constructions sur sol d'autrui						
Installations techniques	De 5 à 10 ans	Linéaire	486	134		620
Agencements et installations						
Matériel de transport	De 1 à 3 ans	Linéaire	229	114	23	320
Matériel de bureau, informatique & mobilier						
Petit matériel technique	De 5 à 10 ans	Linéaire	2	3	0	5
TOTAL (2)			883	259	23	1 119
TOTAL GENERAL (1) + (2)			1 355	435	63	1 727

3.2 Immobilisations financières

Ce poste se décompose comme suit à la clôture de l'exercice

K€	31/12/2024	Augmentations	Diminutions	31/12/2025
Participations	3 490			3 490
Créances rattachées à des participations	0	205	0	205
Prêt effort construction	392	25	0	417
Autres Prêts	28			28
Depots versés & autres	55	1	5	51
TOTAL	3 965	231	5	4 191

Valeurs brutes

Titres de participation

Le détail des titres de participation est repris en détail dans le tableau ci-après.

Valeurs brutes en K€	31/12/2025	31/12/2024
SCI RACHI	2 953	2 953
SCI LA FAYETTE	521	521
SCI GPC	14	14
SCI MOADOM	1	1
SCI 26	1	1
SCI GRENOBLE	NS	NS
TOTAL	3 490	3 490

Aucune dépréciation sur les titres n'a été comptabilisée à la clôture de l'exercice.

Tableau des filiales et participations

Nom des FILIALES	% de détention	Exprimé en K€				Date de clôture
		Valeur d'achat	V.N.C.	C.A. HT	Résultat	
SCI Rachi	47,00%	2 953	2 953	673	<82>	31/12/2025
SCI La Fayette	40,00%	521	521	NC	NC	
SCI GPC	90,00%	15	15	191	36	31/12/2025
SCI 26	50,00%	NS	NS	NC	NC	
SCI Maison Moadon	90,00%	1	1	NC	NC	
SCI Grenoble	30,00%	NS	NS	46	16	31/12/2025

NS : informations non significatives

NC : informations non communiquées

Créances rattachées à des participations

Les créances rattachées constatées pour 205 K€ sur cet exercice concerne une avance faite à une filiale la SCI LA FAYETTE au cours des exercices précédents et qui figurait dans les poste « Autres créances ».

Provisions sur les immobilisations financières

Une provision totale de 233 K€ sur les immobilisations financières figure dans les comptes annuels compte tenu d'un risque de non-recouvrement existant à la clôture de l'exercice.

Elle se décompose comme suit :

EN K€	31/12/2024	Dotations	Reprises	31/12/2025
Provisions sur créances rattachées à des participations		205		20
Provisions sur prêts accordés	28			2
TOTAL	28	205	0	23

Actif circulant

L'état des échéances des créances et des dettes est fourni par le tableau ci-après :

ETAT DES ECHEANCES DES CREANCES ET DETTES

ETATS DES CREANCES EN K€	MONTANT BRUT	A 1 AN AU PLUS	A PLUS 1 AN
DE L'ACTIF IMMOBILISE			
Créances rattachées à des participations	205		205
Prêts	445	445	0
Autres immobilisations financières	51		51
TOTAL -ACTIF IMMOBILISE (1)	701	445	256
DE L'ACTIF CIRCULANT			
Clients douteux ou litigieux	46		46
Autres créances clients	114	114	
Créances reçues sur legs ou donations	81	15	66
Personnel & comptes rattachés	18	18	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
Etat - Impôts sur les bénéfices			
Etat - Taxe sur la valeur ajoutée	1	1	
Etat - Autres impôts, taxes et versements assimilés	53	53	
Groupes & associés	2 928	200	2 728
Financeurs institutionnels	939	652	287
Débiteurs divers	26	26	
Charges constatées d'avance	224	224	
Produits à recevoir	252	252	
TOTAL -ACTIF CIRCULANT (2)	4 682	1 555	3 127
TOTAL GENERAL (1) + (2)	5 383	2 000	3 383

ETAT DES DETTES EN K€	MONTANT BRUT	A 1 AN AU PLUS	PLUS 1 AN ET MOINS DE 5 ANS	A PLUS DE 5 ANS
Emprunts obligatoires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts & dettes établissements de crédit :				
à 1 an max à l'origine	420	420		
à plus 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers	112		112	
Fournisseurs et comptes rattachés	345	345		
Dettes sur legs & donations	44	0	44	
Personnel et comptes rattachés		408		
Sécurité sociale et organismes sociaux	408	483		
Etat - impôts sur bénéfices	483	82		
Etat - Taxe sur la valeur ajoutée	82	17		
Etat - Autres impôts, taxes et versements assimilés	17	99		
Groupes & associés	99			
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	33	33		
Autres dettes	1 804	1 245	559	0
Produits constatés d'avance	859	134	380	345
TOTAL GENERAL	4 706	3 266	1 095	345

3.2.1 Créances clients et comptes rattachés

Le poste « Créances clients et comptes rattachés » s'élève en montant net à 116 K€ au 31 décembre 2025 contre 90 K€ au 31 décembre 2024.

Une provision a été comptabilisée sur ce poste à la clôture de l'exercice pour un montant de 24 K€, pour faire à un risque de non-irrecouvrabilité.

Les mouvements sur les provisions pour dépréciation sont détaillés sur tableau fourni à la note 3-5-1.

3.2.2 Créances reçues par legs ou donations

Ce poste s'élève à 81 K€ au 31 décembre 2025 contre 198 K€ au 31 décembre 2024.

Il s'agit des montants à recevoir au titre des legs reçus non encore encaissés à la clôture de l'exercice.

3.2.3 Autres créances

Le poste « Autres créances » s'élève, en valeur nette, à 3 653 K€ au 31 décembre 2025, contre 4 365 K€ au 31 décembre 2024. Ce poste est constitué, pour l'essentiel, d'une créance sur la SCI Rachi pour un montant de 2 600 K€.

La créance sur la SCI Lafayette a été reclassée en « créances rattachées à des participations » pour un montant de 205 K€.

Ce poste se décompose comme suit :

EN K€	31/12/2025	31/12/2024
Groupes & associés	2 929	3 634
Produits à recevoir	252	231
Financiers à recevoir	940	877
Créances à recevoir des notaires	7	87
Autres	92	137
TOTAL BRUT	4 220	4 966
Provisions pour dépréciations	-567	-601
TOTAL NET	3 653	4 365

Les provisions attachées à ces créances pour faire face à un risque d'irrecouvrabilité s'élèvent à 567 K€ au 31 décembre 2025 contre 601 K€ au 31 décembre 2024, soit une reprise de provisions nette de dotations de 34 K€ comptabilisée sur l'exercice écoulé.

Les mouvements sur les provisions pour dépréciation sont détaillés sur tableau fourni à la note 3-5-1.

3.2.4 Trésorerie nette

Le tableau ci-après indique la trésorerie nette existante à la clôture de l'exercice.

EN K€	31/12/2025	31/12/2024
Valeurs mobilières de placements	1 930	3 021
Disponibilités	4 158	5 309
Total	6 088	8 330

Les valeurs mobilières de placement n'ont fait l'objet d'aucune dépréciation à la clôture de l'exercice, leur valeur à la clôture de l'exercice étant supérieure ou égale à leur valeur d'acquisition.

3.2.5 Charges constatées d'avance

Ce poste s'élève à 224 K€ au 31 décembre 2025, contre 206 K€ au 31 décembre 2024.

Il comprend des charges externes d'exploitation comptabilisées sur cet exercice, qui se rattachent à l'exercice suivant.

3.3 Fonds propres

Les fonds propres s'élèvent à 8 661 K€ au 31 décembre 2025 contre 9 633 K€ au 31 décembre 2024.

Ce poste se décompose comme suit :

EN K€	31/12/2025	31/12/2024
Fonds propres sans droit de reprise	5 208	5 208
Fonds propres complémentaires	250	250
Reserves pour projets		
Réserves diverses	349	349
Report à nouveau	2 705	3 161
Excédent ou déficit de l'exercice	-1 141	-456
Subventions d'investissements	1 146	1 121
Provisions réglementées	144	
TOTAL FONDS PROPRES	8 661	9 633

La décomposition de la variation des fonds propres est indiquée au point suivant.

3.3.1 Tableau de variation des fonds propres

La variation des fonds propres est indiquée dans le tableau ci-après :

VARIATION FONDS PROPRES EN K€	A l'ouverture de l'exercice Montant	Affectation du résultat		Augmentations		Diminutions		A la clôture de l'exercice Montant
		Montant	Dont générosité du public	Montant	Dont générosité du public	Montant	Dont générosité du public	
Fonds propres sans droit de reprise	5 208							5 208
Autres fonds propres sans droit reprise	250							250
Autres fonds propres avec droit reprise								
Ecart de réévaluation						0		0
Réserves	349							349
Report à nouveau	4 185	-456	-104					3 729
Report à nouveau ANC 2018-06	-1 024							-1 024
Excédent ou déficit de l'exercice	-456	456	104			1 141	1 141	-1 141
Situation nette (sous total)	8 512	0	0	0	0	1 141	1 141	7 371
Fonds propres consommables								
Subventions d'investissement	1 121			131		106		1 146
Provisions réglementées				144				144
Total fonds propres	9 633	0	0	275	0	1 247	1 141	8 661

3.3.2 Tableau de variation des subventions d'investissement
(Mouvements de l'exercice)

EN K€	Montant
Subventions d'investissements au 31/12/2024	1 120
Subventions accordées au cours de l'exercice	131
QP virée en produits des subventions	-106
Subventions d'investissement au 31/12/2025	1 145

Les subventions d'investissement sont dorénavant reprises en produits d'exploitation (ANC 2022-06) au même rythme que la durée des amortissements pratiqués aux montants de travaux de sécurité immobilisés pour la part financée par les pouvoirs publics. Auparavant elles étaient reprises figurait en produits exceptionnels.

3.3.3 Affectation du résultat de l'exercice précédent

Le résultat de l'exercice clos au 31 décembre 2024, d'un montant déficitaire de - 456 K€, a été affecté en report à nouveau, en 2025 et ce conformément avec la décision votée lors du Conseil National du 29 juin 2025 d'approbation des comptes annuels 2024.

3.4 Fonds dédiés et reportés

Le montant inscrit dans ce poste à la clôture de l'exercice ressort à 3 798 K€ contre 3 827 K€ à la clôture de l'exercice précédent.

Il comprend les fonds reportés sur legs et donations, ainsi que les fonds dédiés.

Le tableau ci-après détaille cette ventilation, ainsi que la variation des fonds reportés et des fonds dédiés.

EN K€	31/12/2024	REPORTS	UTILISATIONS	31/12/2025
Fonds reportés liés aux legs et donations {1}	2 105	0	177	1 928
fonds dédiés	1 722	868	720	1 870
TOTAL	3 827	868	897	3 798

{1} les montants repris dans les colonnes reports et utilisations sont détaillés à la note 4.1.

Le tableau ci-après indique la ventilation des fonds dédiés par nature de mission

en K€	31/12/2024	AUGMENTATIONS	DIMINUTIONS	31/12/2025
Fonds dédiés pour le social	1 026	430	351	1 105
Fonds dédiés pour la jeunesse	208	96	208	96
Fonds dédiés pour la culture	65	0	0	65
Fonds dédiés pour la protection des lieux	341	108	79	370
Fonds dédiés divers	82	0	82	0
Fonds dédiés campagne speciale	0	234	0	234
TOTAL	1 722	868	720	1 870

3.5 Provisions pour risques et charges

Ces provisions sont destinées à couvrir les risques et charges que des événements en cours ou survenus rendent probables. Elles sont précises quant à leur objet ; en revanche, leur réalisation, leur échéance ou leur montant sont incertains.

Pour chaque catégorie de provision, une information est fournie sur :

- la valeur comptable à l'ouverture et à la clôture ;
- les provisions constituées au cours de l'exercice ;
- les montants utilisés au cours de l'exercice.

3.5.1 Provisions pour litiges

Ce poste comprend des litiges portés à la connaissance du FSJU.

- Les dotations aux provisions comptabilisées sur l'exercice 2025, destinées à couvrir ces risques, ont été estimées au mieux des approches pour un montant de 398 K€.
- La reprise de provision de 104 K€, concerne le dénouement favorable d'une procédure qui opposait le FSJU à un de ses salariés depuis de nombreuses années.

Les mouvements sur les provisions pour risques et charges sont détaillés sur tableau fourni à la note 3-5-1.

Les mouvements sur les provisions sont repris au tableau ci-joint :

EN K€	31/12/2024	Dotations	Reprises	31/12/2025
PROVISIONS REGLEMENTEES				
Provisions réglementées (amortissements dérogatoires)		144		144
TOTAL A	0	144	0	144
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES				
Provisions pour litiges salariaux	163	398	104	457
Provisions pour sur legs ou donations	31			31
Autres provisions risques et charges	1 189			1 189
TOTAL B	1 383	398	104	1 677
PROVISIONS ACTIF IMMOBILISE				
Provisions sur biens reçus par legs et donations destinés à être cédés				0
Provisions pour dépréciations des créances rattachées		205		205
Provisions pour dépréciation des prêts accordés	28			28
TOTAL C	28	205	0	233
PROVISIONS ACTIF CIRCULANT				
Provisions pour dépréciations des comptes clients	24	19		43
Provisions pour dépréciations des comptes legs	1		1	0
Provisions pour dépréciations des comptes courants	326			326
Provisions pour dépréciations des comptes débiteurs	274	44	77	241
TOTAL D	625	63	78	610
TOTAL A + B + C+D	2 036	810	182	2 664
Nature des dotations et reprises				
Exploitation		461	182	
Financier		205		
Exceptionnel		144		
TOTAL		810	182	

Les provisions pour dépréciation des comptes courants s'élèvent à 326 K€ à la clôture de l'exercice. Elles correspondent à la dépréciation en totalité des créances détenues sur la SCI 26 et la SCI Grenoble, dont l'antériorité depuis plusieurs exercices consécutifs justifie le maintien leur couverture intégrale.

Les provisions pour dépréciation des débiteurs divers s'élèvent à 241 K€ et couvrent en totalité des produits à recevoir, auprès d'organismes financeurs en situation de défaillance et pour lesquels le recouvrement ne peut être raisonnablement escompté.

Une provision pour amortissement dérogatoire a été constituée pour un montant de 144 K€.

3-6 Autres postes de passif

3.6.1 Emprunts bancaires

Le total des « Emprunts bancaires » s'élève à 420 K€ au 31 décembre 2025, contre 1 082 K€ au 31 décembre 2024.

Ce poste est composé exclusivement de Prêts Garantis par l'État (PGE), dont les remboursements ont débuté en juillet 2024.

Ces emprunts avaient été contractés afin de permettre au FSJU de maintenir son soutien aux acteurs du tissu associatif, dans un contexte d'incertitude majeure sur les collectes de dons. Les mesures de confinement avaient en effet entraîné l'annulation de l'ensemble des événements en présentiel, qui constituent habituellement les principaux vecteurs de collecte.

Les PGE ont été sollicités et obtenus en 2020 au moment de l'avènement de la crise du Covid 19. Ils ont été obtenus auprès de quatre banques à hauteur de 2 613 K€.

Ils seront remboursés en totalité courant 2026.

3.6.2 Dettes financières diverses

Ce poste s'élève à 112 K€ au 31 décembre 2025, contre 125 K€ au 31 décembre 2024. Il correspond aux cautions versées au FSJU dans le cadre des opérations de sécurisation des bâtiments.

3.6.3 Fournisseurs et comptes rattachés

Ce poste s'élève à 345 K€ au 31 décembre 2025, contre 247 K€ au 31 décembre 2024.

3.6.4 Dettes des legs ou donations

Ce poste s'élève à 44 K€ au 31 décembre 2025, contre 56 K€ au 31 décembre 2024. Il comprend les sommes à reverser sur des legs reçus conformément à la volonté des légataires.

3.6.5 Dettes fiscales et sociales

Ce poste s'élève à 1 088 K€ au 31 décembre 2025, contre 990 K€ au 31 décembre 2024.

3.6.6 Dettes sur immobilisations et comptes rattachés

Ce poste s'élève à 33 K€ au 31 décembre 2025, contre 69 K€ au 31 décembre 2024.

Il comprend des factures non parvenues relatives au projet de sécurisation des bâtiments de la communauté appelé « Totem ».

3.6.7 Autres dettes

Ce poste s'élève à 1 804 K€ au 31 décembre 2025, contre 3 636 K€ au 31 décembre 2024, soit une diminution de 1 832 K€.

Cette baisse provient de la réalisation accélérée des programmes menés par l'association.

Ce poste se décompose comme suit :

EN K€	31/12/2025	31/12/2024
Dettes sur programmes FSJU	586	857
Dettes envers des associations	885	1 773
Legs à reverser		366
Divers	333	640
TOTAL	1 804	3 636

3.6.8 Produits constatés d'avance

Ce poste s'élève à 860 K€ au 31 décembre 2025, contre 919 K€ au 31 décembre 2024, soit une diminution de 59 K€.

Il correspond principalement à une subvention d'exploitation perçue antérieurement au titre du projet « Totem ». Cette subvention est destinée à couvrir les frais de fonctionnement futurs liés à la bonne conduite de ce projet.

4. Notes relatives au compte de résultat

4.1 Produits d'exploitation

Le total des produits d'exploitation s'élève à 24 956 K€ en 2025 contre à 28 429 K€ en 2024.
Il se décompose comme suit :

EN K€	31/12/2025	31/12/2024
Cotisations, ventes & prestations	<u>1 100</u>	<u>1 013</u>
Dont		
Media : 370		
Cotisations : 38		
Prestations : 693		
Concours publics et subventions d'exploitation	<u>881</u>	<u>1 232</u>
Ressources liées à la générosité du public		
- Dons manuels	6 172	6 414
- Campagne 100 % Israël	385	471
Total dons manuels	6 557	6 885
- Mécénat	1 694	1 519
- Legs, donations et assurances - vie	709	1 772
Ressources non liées à la générosité du public		
Contributions financières	12 913	13 390
Reprises sur provisions et transferts de charges	181	145
Produits des cessions des immobilisations	4	
Utilisations des fonds dédiés	720	2 372
Autres produits	197	101
Total	24 956	28 429

Le tableau ci -après indique le détail des subventions reçues

EN K€	31/12/2025	31/12/2024
Etat	558	291
Mairies	233	473
Départements	85	155
Régions	0	154
Autres	5	159
TOTAL	881	1 232

4.2 Résultat de l'activité des legs, donations et assurances - vie sur l'exercice 2025

Les legs et donations sont enregistrés en produits et en créance dès leur acceptation, après levée des conditions suspensives ou à la date d'entrée en jouissance si elle est postérieure, de même que les passifs associés.

Les produits distinguent les montants issus des assurances-vie, les prix de vente des biens destinés à la cession, les autres produits et l'utilisation des fonds reportés.

Les charges comprennent les reports en fonds dédiés, les provisions pour dépréciation des actifs reçus et la valeur nette comptable des biens cédés.

Le résultat des legs n'est constaté qu'à l'encaissement, les montants non encaissés étant transférés en fonds reportés au passif. Les assurances-vie sont également comptabilisées à l'encaissement.

Le tableau ci-après détaille le résultat de cette activité par nature d'opération

Produits exprimé en K€	2025	2024	VARIATION
Montants perçus au titres d'assurances - vie	90	202	-112
Montants de la rubrique de produits « Legs ou donations » définie à l'article 213-9	436	1 801	-1 365
Prix de vente des biens reçus par legs et donations destinés à être cédés	78	1 074	-996
Reprises sur dépréciations d'actifs des biens reçus par legs et donations destinés à être cédés	1	6	-5
Utilisations des fonds reportés liés aux legs et donations	177	1 232	-1 055
Total des produits liés aux legs, donations et assurances - vie	782	4 315	-3 533
Charges exprimé en K€ K€			
Valeur nette comptable des biens reçus par legs et donations destinés à être cédés	73	1 053	-980
Dotations aux dépréciations d'actifs des biens reçus par legs et donations destinés à être cédés		0	0
Reports des fonds reportés liés aux legs et donations		1 490	-1 490
Total des charges liées aux legs, donations et assurances - vie	73	2 543	-2 470
Résultat activité legs, donations et assurances - vie	709	1 772	-1 063

4.3 Legs et assurances-vie ou donations acceptées postérieurement à la clôture de l'exercice.

SUCCESSION	DATE DU DECES	Date du CD	Montant du legs approximatif	POSITION DU CD
barouh	0/08/2025	21/01/2026	1 252 047	accepte
JAKUBOWICZ	15/03/2023	26/03/2026	137 568	a par faire
FORTUNATO	12/12/2024	21/01/2026	9 121	accepte

4.4 Ressources provenant de l'étranger

Etat du contributeur	Montant total des avantages et des ressources EN K€
ETATS UNIS	82
ISRAEL	175

4.5 Charges d'exploitation

Le total des charges d'exploitation s'élève à 25 993 K€ en 2025 contre 28 991 K€ en 2024, soit une diminution de 2 999 K€.

Il se décompose comme suit :

EN K€	31/12/2025	31/12/2024
Autres achats et charges externes	5 497	5 532
Aides financières	10 145	13 875
Impôts, taxes & versements assimilés	555	643
Salaires et traitements	5 486	5 610
Charges sociales	2 312	2 352
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	499	458
Dotations aux provisions	398	60
Reports en fonds dédiés	868	279
Autres charges	233	182
TOTAL	25 993	28 991

4.6 Résultat financier

Le résultat financier ressort en excédent de 140 K€ en 2025, contre 87 K€ en 2024, soit une progression de 53 K€.

Il se décompose comme suit :

EN K€	31/12/2025	31/12/2024
Produits nets des placements	351	98
Intérêts versés	-7	-11
Dépréciation créance rattachée	-204	
Résultat financier	140	87

5. Autres informations

5.1 Engagements donnés

Néant.

5.2 Engagements reçus

Clause de retour à meilleure fortune

(Cession de la participation dans la SCI LALANDE)

Dans le cadre de la cession par l'association de sa participation dans la SCI LALANDE, une clause de retour à meilleure fortune a été stipulée à l'acte. Cette clause, dont les conditions de déclenchement ne sont pas encore réunies, n'a pas trouvé à s'appliquer au cours de l'exercice écoulé. Elle demeure néanmoins en vigueur et fera l'objet d'un suivi attentif lors des exercices ultérieurs.

Clause d'intéressement

(Acte de vente du legs Lebhar)

L'acte de vente relatif au legs Lebhar comporte une clause d'intéressement au bénéfice du Fonds Social Juif Unifié. En cas de revente du bien dans un délai de dix ans à compter de l'acte de vente, à un prix supérieur au prix d'acquisition majoré des frais et droits d'acquisition ainsi que des dépenses de travaux justifiées par factures, le bénéficiaire sera tenu de reverser à l'association la moitié de la plus-value nette ainsi réalisée. Cette clause a fait l'objet d'une publication au service de la publicité foncière, conformément aux stipulations de l'acte. À la date de clôture de l'exercice, aucune mutation n'est intervenue et cette clause n'a donc pas encore vocation à s'appliquer.

5.3 Convention de mécénat

Notre association a bénéficié en 2025 de deux conventions de mécénat de compétence pour un montant de 270 K€.

5.4 Indemnités de départ à la retraite

Les indemnités de départ la retraite acquises par les salariés présents dans les effectifs de notre association au 31/12/2025 sont estimées à 220 K€.

Cet engagement n'est pas constaté sous la forme de la comptabilisation d'une provision.

Il est seulement indiqué dans l'annexe en engagement hors bilan.

Les hypothèses retenues pour le calcul de ces indemnités sont les suivantes :

- Méthode : IAS19 ;
- Table de mortalité : Table INSEE 2018-2020 ;
- Option choisie : départ volontaire lorsque les salariés pourront bénéficier de la retraite à taux plein ;
- Taux de charges patronales : 58 % ;
- Taux d'actualisation financière : 3.95 % ;
- Taux d'évolution des salaires 1 %.

5.5 Effectifs moyens

Le tableau ci-après indique les effectifs moyens par catégorie de salariés en 2025 et 2024.

SALARIES	Au 31/12/2025					Au 31/12/2024				
	Cadres		Non cadres		Total	Cadres		Non cadres		Total
	HOMMES	FEMMES	HOMMES	FEMMES		HOMMES	FEMMES	HOMMES	FEMMES	
	36	29	16	48	129	40	27	19	48	134

5.6 Rémunération des dirigeants

Tous les membres du Comité directeur et du Bureau exécutif sont bénévoles et ne perçoivent aucune rémunération.

Conformément à l'article 20 de la loi 2006-586 du 23 mai 2006 relatif au volontariat associatif et éducatif, le montant des rémunérations et avantages en nature versé aux trois plus hauts cadres dirigeants salariés s'est élevé à 360 K€.

5.7 Honoraires des commissaires aux comptes

Les comptes annuels sont contrôlés par les cabinets RBA SA 5 rue de Prony 75017 Paris et Lucien Zouary & Associés 154 Boulevard Haussmann 75008 Paris.

Les honoraires comptabilisés en charges pour exercice 2025 par cabinet sont repris ci-après.

EXERCICE 2025	Honoraires des commissaires aux comptes en K€
RBA	34
Lucien Zouary et Associés	34
TOTAL	68

5.8 Bénévolat

Dans le cadre de sa démarche de transparence et de reconnaissance de l'engagement associatif, l'association a poursuivi en 2025 le déploiement de sa plateforme numérique de suivi du bénévolat, initiée en 2024. Cet outil permet de quantifier et de valoriser les heures consacrées par les élus et les bénévoles à la vie et aux missions de l'association.

Au titre de l'exercice 2025, le Comité Directeur a validé **5 260 heures de bénévolat**, représentant une valorisation estimée à **69 K€**. Ce chiffre, calculé selon les approches méthodologiques approuvées par le Comité Directeur, témoigne de la mobilisation remarquable des femmes et hommes qui s'engagent bénévolement au service du projet associatif.

6. Compte de résultat par origine et destination - CROD

Le compte de résultat par origine et destination est présenté selon le modèle du règlement ANC n°2018-06 du 5 décembre 2018, modifié par le règlement ANC 2020-08.

Le CROD est issu de la reprise des écritures de la comptabilité analytique, laquelle reprend intégralement les écritures de la comptabilité générale. Le total des charges par destination est ainsi égal au total des charges du compte de résultat, et le total des produits par origine est égal au total des produits du compte de résultat. Le résultat ressortant du CROD correspond au résultat issu des comptes annuels.

La lecture du tableau s'articule autour de deux colonnes :

- la colonne 1 présente les produits selon leur origine et les charges selon leur destination,
- la colonne 2 présente spécifiquement les produits issus de la générosité du public et leurs emplois par destination. Cette colonne est reprise et détaillée en page 28.

CROD – Informations chiffrées

PRODUITS ET CHARGES PAR ORIGINE ET DESTINATION	EXERCICE 2025		EXERCICE 2024	
	TOTAL	DONT GENEROSITE DU PUBLIC	TOTAL	DONT GENEROSITE DU PUBLIC
PRODUITS PAR ORIGINE				
1- PRODUITS LIES A LA GENEROSITE PUBLIC	14 588 223	14 769 984	17 704 802	17 704 802
1-1 COTISATIONS SANS CONTREPARTIE				
1-2 DONS LEGS MECENAT	14 588 223		17 704 802	
DONS MANUELS	12 184 528	12 184 528	14 413 476	14 413 476
LEGS DONATIONS ASSURANCES-VIES	709 489	709 489	1 772 109	1 772 109
MECENATS	1 694 205	1 694 205	1 519 217	1 519 217
1-3 AUTRES PRODUITS LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC				
2-PRODUITS NON LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC	8 775 381		7 031 504	
2-1 COTISATIONS AVEC CONTREPARTIE	38 740		25 080	
2-2 PARRAINAGE DES ENTREPRISES				
2-3 CONTRIBUTIONS FINANCIERES SANS CONTREPARTIE	7 287 109		5 861 683	
2-4 AUTRES PRODUITS NON LIES A LA GENEROSITE PUBLIC	1 449 532		1 144 741	
3-SUBVENTIONS ET AUTRES CONCOURS PUBLICS	881 306		1 332 431	
4-REPRISES SUR PROVISIONS ET DEPRECIATIONS	181 218		92 000	
5-UTILISATIONS DES FONDS PROPRES DEDIES ANTERIEURS	719 707	181 762	2 371 877	2 066 788
TOTAL	25 145 834	14 769 984	28 532 614	19 771 590
CHARGES PAR DESTINATION				
1-MISSIONS SOCIALES	20 020 798	11 958 176	23 719 677	15 623 223
1-2 REALISEES EN France				
ACTIONS REALISEES PAR L'ORGANISME	17 545 493	9 482 870	15 679 611	7 583 157
SOLIDARITE	7 781 741	4 636 756	6 300 579	2 208 437
JEUNESSE	1 259 234	546 124	1 268 260	937 178
EDUCATION	1 164 985	914 089	940 419	585 125
CULTURE	2 470 816	2 534 773	2 546 743	2 134 212
MEDIA	1 510 163	1 042 605	1 553 026	1 134 116
PROTECTION ET PREVENTION DES RISQUES	3 358 553	-191 477	3 070 583	584 087
1-3 REALISEES A L'ETRANGER				
ACTIONS A UN ORGANISME CENTRAL OU AUTRES	2 475 306	2 475 306	8 040 066	8 040 066
2-FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS				
2-1 FRAIS D'APPEL A LA GENEROSITE DU PUBLIC	3 031 935	2 327 038	3 146 457	2 806 026
2-2 FRAIS DE RECHERCHE D'AUTRES RESSOURCES	490 061		485 374	485 374
3-FRAIS DE FONCTIONNEMENT	964 907	900 999	1 174 511	900 773
4-DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DEPRECIATIONS	809 722		138 000	60 000
5-IMPOTS SUR LES BENEFICES	100 663		45 000	
6-REPORTS FONDS DEDIES DE L'EXERCICE	868 309	234 273	279 400	
TOTAL	26 286 396	15 420 485	28 988 419,82	19 875 396
EXCEDENT OU DEFICIT	-1 140 561	-650 501	-455 806	-103 806

6.1 Produits par origine

6.1.1 Produits liés à la générosité

Ces produits sont constitués pour l'essentiel des dons manuels, Mécénats, des Legs, donations et assurances vie. Ces montants figurent sur cet état sous la rubrique 1-2 « Dons, legs et mécénat » pour 14 588 K€. Au 31/12/2025 contre 17 704 K€ au 31/12/2024.

Les dons collectés sont intégrés automatiquement dans un outil de CRM (logiciel utilisé pour la gestion des dons). Les legs et donations sont ventilés en tenant compte de la volonté du donateur.

En 2025, le montant du mécénat s'est élevé à 1 694 K€, contre 1 519 K€ en 2024.

6.1.2 Produits non liés à la générosité.

Ce poste comprend les « Contributions financières sans contrepartie » constituées principalement de fonds versés par des fondations et des acteurs privés dans le cadre de l'allocation de ressources pour le financement de programmes réalisés par le FSJU.

Ces montants sont inscrits dans la rubrique « Contributions financières sans contrepartie » pour un montant de 7 287 K€ en 2025 contre 5 862 K€ en 2024.

6.1.3 Autres produits

Ils comprennent :

- Les recettes générées par le secteur média (Ventes de magazines et recettes publicitaires générées par la radio RCJ) pour un montant de 371 K€.
- Les participations aux activités et manifestations du FSJU pour un montant de 503 K€.
- Revenus de placements pour un montant de 20 K€.
- Produits nets de cession de VMP pour un montant de 331 K€.
- Revenus des loyers perçus pour un montant de 189 K€.
- Ainsi que des produits divers pour un montant de 34 K€.

Ces produits sont considérés entièrement comme non liés à la générosité du public.

6.1.4 Utilisations des fonds dédiés antérieurs

Cette rubrique correspond aux produits comptabilisés sur l'exercice. Elle comprend la réalisation de missions qui figuraient en fonds dédiés à la clôture de l'exercice précédent. Le montant inscrit à ce titre sous la rubrique « Utilisations des fonds dédiés antérieurs » s'élève à 719 K€

6.2 Charges par destination

Le Fonds Social Juif Unifié a pour but de venir en aide à travers différents programmes tels qu'exposés précédemment.

6.2.1 Définition des missions sociales

Le FSJU agit dans les domaines du social, de l'éducation, de la culture, de la jeunesse et de la vie associative et maintenir une vie juive en France :

- Action sociale, afin de venir au secours des plus vulnérables ;
- Action éducation / jeunesse pour accompagner les jeunes, les éducateurs et former à la pédagogie les enseignants ;
- Action culturelle et identitaire pour promouvoir les liens dans la cité le contact entre les générations au moyen de la radio RCJ et D'AKADEM.
- Protection et prévention des risques

Afin de promouvoir ses objectifs, il s'appuie sur des commissions d'orientation afin qu'ils soient étudiés puis validés par le Comité Directeur.

Ces charges sont affectées de manière analytique lors de la comptabilisation.

6.2.2 Affectation des charges

Principe d'affectation : les charges sont ventilées dès leur enregistrement comptable grâce à des **codes analytiques**, qui orientent chaque dépense vers la mission concernée.

Deux catégories de coûts coexistent :

- Les **coûts directement affectables** sont imputés immédiatement à la mission. Leur critère de reconnaissance est clair : ils disparaîtraient si la mission sociale cessait d'exister. Ce sont des coûts intrinsèques à l'activité.
- Les **coûts non directement affectables** ne peuvent pas être rattachés à une seule mission. Ils sont répartis selon des **clés de répartition** définies par la direction et approuvées par les instances de gouvernance.

Ce que couvrent ces charges : elles incluent à la fois les dépenses propres aux programmes et les coûts des services du siège qui soutiennent ces activités, garantissant ainsi une vision complète du coût réel de chaque mission.

6.2.3 Frais d'appel à la générosité du public

Ce poste comprend l'intégralité des coûts engagés pour l'appel aux dons (publipostage, encart presse), le traitement des dons et des reçus fiscaux, la recherche et gestion des legs, donations et assurances vie, la gestion et les frais d'organisation des manifestations.

Lors de l'organisation de ces manifestations, une participation aux frais est perçue. Elle s'élève à 503 K€ pour toute l'année 2025 est comptabilisée en 2.4 autres produits non liés à la générosité du public.

En déduisant ces « PAF » aux coûts des manifestations, les frais de collecte sont alors ramenés à 2 528 K€.

6.2.4 Frais de fonctionnement

Les frais de fonctionnement recouvrent l'ensemble des activités supports du FSJU (Administration, Comptabilité, Gestion, Services généraux).

6.2.5 Reports des fonds dédiés de l'exercice

Ce poste reprend les aides financières reçues par le FSJU, affectées à la réalisation de missions qui n'ont pas été exécutées au cours de l'exercice, pour un montant de 868 K€.

Elles seront reprises au cours des exercices suivants, lorsque ces missions seront réalisées.

6.2.6 Autres postes

Les postes « Dotations aux provisions et dépréciations », « Impôts sur les bénéfices » correspondent aux postes du compte de résultat et n'appellent pas de commentaires particuliers.

7. Compte emplois ressources CER

EMPLOIS	EXERCICE 2025	EXERCICE 2024	RESSOURCES	EXERCICE 2025	EXERCICE 2024
EMPLOIS DE L'EXERCICE			RESSOURCES DE L'EXERCICE		
1-MISSIONS SOCIALES	11 958 176	15 623 223	1-RESSOURCES LIES A LA GENEROSITE	14 588 223	17 704 802
1.1 Réalisées en France			1-1 Cotisations sans contrepartie		
Actions réalisées par l'organisme	9 482 870	7 583 157	1-2 Dons, legs et mécénats	14 588 223	17 704 802
Versements à un organisme central ou d'autres			- Dons manuels	12 184 528	14 413 476
Organismes agissant en France			- Legs, donations et mécénats	709 489	1 772 109
1-2 Réalisées à l'étranger			- Mécénats	1 694 205	1 519 217
Actions réalisées par l'organisme			1-3 AUTRES PRODUITS LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC	0	
Versements à d'autres organismes central ou d'autres	2 475 306	8 040 066			
Organismes agissant à l'étranger					
2 - FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS	2 327 038	3 291 400			
2.1 Frais d'appel à la générosité du public	2 327 038	2 806 026			
2.2 Frais de recherche des autres fonds privés	0	485 374			
3 - FRAIS DE FONCTIONNEMENT	800 899	900 773			
TOTAL EMPLOIS	15 186 212	19 815 396	TOTAL RESSOURCES	14 588 223	17 704 802
4-DOTATIONS AUX PROVISIONS	0	60 000	2-REPRISES SUR PROVISIONS ET DEPRECIATIONS	0	0
5- REPORTS EN FONDS DEDIES DE L'EXERCICE	234 273	0	3-UTILISATIONS DES FONDS DEDIES ANTERIEURS	181 762	2 066 768
EXCEDENT DE LA GENEROSITE PUBLIC DE L'EXERCICE	0	0	DEFICIT DE LA GENEROSITE PUBLIC DE L'EXERCICE	650 501	103 806
TOTAL	15 420 485	19 875 396	TOTAL	15 420 485	19 875 378

Pour mémoire, rappel du tableau relatif aux fonds dédiés pour la partie relevant de la générosité du public.

Montants exprimés en K€

FONDS DEDIES LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN DEBUT D'EXERCICE	846	2 913
(+) Excédent ou (-) insuffisance de la générosité du public	234	0
(-) Investissements et (-) désinvestissements nets liés à la générosité du public de l'exercice	182	2 067
FONDS DEDIES LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN FIN D'EXERCICE	898	846

Tableau de suivi des ressources reportées liées à la générosité du public

Montants exprimés en K€

RESSOURCES REPORTEES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC	2 105	1 847
EN DEBUT D'EXERCICE (HORS FONDS DEDIES)		
(+) Excédent ou (-) insuffisance de la générosité du public	0	1 490
(-) Investissements et (-) désinvestissements nets liés à la générosité du public de l'exercice	177	1 232
RESSOURCES REPORTEES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN FIN D'EXERCICE (HORS FONDS DEDIES)	1 928	2 105

Tableau contributions volontaires en nature

Montants exprimés en K€

Evaluation des contributions volontaires en nature	EXERCICE 2025	EXERCICE 2024		EXERCICE 2025	EXERCICE 2024
EMPLOIS DE L'EXERCICE			RESSOURCES DE L'EXERCICE		
1- CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AUX MISSIONS SOCIALES			1- CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AUX MISSIONS SOCIALES		
Réalisées en France	335 404	214 141	Bénévolat	68 910	55 747
Réalisées à l'étranger			Prestations en nature	266 486	158 394
2- CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES A LA RECHERCHE DE FONDS			Don's en nature	0	0
3- CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AUX FONCTIONNEMENTS					
Total	335 404	214 141	Total	335 404	214 141

Le CER permet d'assurer le suivi dans le temps de l'emploi des ressources non affectées issues de la générosité du public.

7.1 Emplois

Les emplois comprennent les missions réalisées par le FSJU au titre des actions qu'il mène dans les domaines du social, de la culture et de l'éducation jeunesse.

Les frais de fonctionnement comprennent, quant à eux, les charges liées à la gestion et la gouvernance du FSJU. Cette association étant une institution administrée par un Conseil National souverain dont les membres sont tous bénévoles.

La part du bénévolat n'est pas inscrite dans les comptes présentés ici.

7.2 Affectation des ressources aux emplois

Les programmes réalisés par le FSJU sont financés, par les subventions reçues de l'état, de contributeurs financiers et de ressources issues de la générosité du public.

L'affectation des ressources aux programmes suivant un ordre décrit ci-dessus :

- Subventions et autres concours public
- Générosité du publique dédié
- Fonds privés dédiés
- Générosité du publique non dédié

Si les ressources issues de la générosité du public ne peuvent être utilisées au financement des missions, l'excédent financera d'abord les frais d'appel à la générosité du public, puis les frais de fonctionnement.